

A.S.J.

Société par actions simplifiées au capital de 266 000 €
Siège social : 180 rue des Frères Lumière - 69220 Belleville-en-Beaujolais
352 518 682 R.C.S. Villefranche-Tarare

**DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 23 JUIN 2025**

PROCES-VERBAL

Le 23 juin 2025,
A 10 heures,

Les Associés de la société A.S.J., société par actions simplifiée au capital social de 266 000€, dont le siège social est à BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS (69220) – 180, Rue des Frères Lumière, immatriculée sous le numéro 352 518 682 R.C.S VILLEFRANCHE-TARARE, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social, sur convocation du Président, sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Démission de Madame Marie-Thérèse DI SERIO de ses fonctions de Directeur Général ;
- Pouvoirs ;
- Questions diverses.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou par son mandataire en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emile DI SERIO, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 70 000 actions sur les 70 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à la majorité requise.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la société,
- Le rapport de gestion,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations permettant aux associés de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation leur ont été communiquées huit jours au moins avant la date de la présente Assemblée, le tout conformément aux dispositions des statuts.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis, le Président présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité au cours du dernier exercice écoulé, les résultats de cette activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président et au Directeur Général

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 1 557 252 €.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 quitus de leur gestion au Président et au Directeur Général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître un bénéfice de 1 557 252 € décide d'affecter en totalité le résultat de l'exercice comme suit :

- Report à nouveau	1 557 252 €
- Total égal au résultat de l'exercice	<u>1 557 252 €</u>

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les réserves distribuées, au titre des trois exercices précédents, et l'abattement

correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	MONTANT DE RESERVE DISTRIBUE ELIGIBLE A L'ABATTEMENT	MONTANT DISTRIBUE NON ELIGIBLE A L'ABATTEMENT
31/12/2024	0 €	0 €	
31/12/2023	0 €	0 €	
31/12/2022	0 €	0 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, prend acte de l'existence de conventions conclues à des conditions normales et habituelles et de l'absence de convention visée par l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Démission de Madame Marie-Thérèse DI SERIO de ses fonctions de Directeur Général

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de Madame Marie-Thérèse DI SERIO de ses fonctions de Directeur Général avec effet le 23 juin 2025 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs

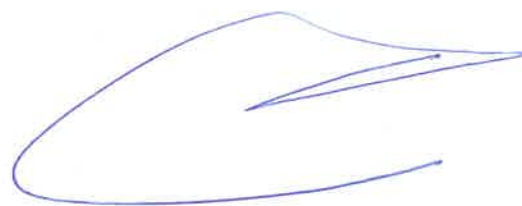
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Emile DI SERIO, Président, et à tout porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toute formalité qu'il y aura lieu de faire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a series of smaller, more defined strokes on the right, ending in a sharp point.

**Le Président
Emile DI SERIO**

A.S.J.

DOSSIER DE GESTION

Exercice 2024

Certifié conforme



180 RUE DES FRERES LUMIERES 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

TEL

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Désignation de l'entreprise: A.S.J.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois

12

Adresse de l'entreprise : 180 RUE DES FRERES LUMIERES 69220 BELLEVILLE-EN-BE

Durée de l'exercice précédent

12

si déposé néant, cochez la case : ☐

				Exercice N clos le, 31/12/2024		Exercice N-1				
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC						
		CX		CQ						
		AF		AG						
		AH		AI						
		AJ		AK						
		AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	1 944 380,03	AO	159 000,01	1 785 380,02		1 785 380,02		
		AP	7 602 569,98	AQ	5 397 772,81	2 204 797,17		2 532 296,27		
		AR		AS						
		AT	1 372 367,46	AU	1 081 862,04	290 505,42		261 292,91		
		AV		AW				12 680,38		
		AX		AY						
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT					
			CU	6 100 000,00	CV		6 100 000,00		793 388,43	
			BB		BC				334 556,00	
			BD		BE					
			BF		BG					
			BH	149 032,00	BI		149 032,00		149 032,00	
			BJ	17 168 349,47	BK	6 638 634,86	10 529 714,61		5 868 626,01	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM						
		BN		BO						
		BP		BQ						
		BR		BS						
		BT		BU						
	CRÉANCES	BV		BW						
		BX	7 119 057,21	BY	5 904 247,67	1 214 809,54		3 534 617,70		
		BZ	6 361,37	CA		6 361,37		201 496,80		
		CB		CC						
		CD		CE						
DIVERS	CF	475 692,98	CG		475 692,98		14 959,73			
	CH	(1 183,35)	CI		(1 183,35)		2 338,74			
	CJ	7 599 928,21	CK	5 904 247,67	1 695 680,54		3 753 412,97			
	CW									
	CM									
	CN									
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	24 768 277,68	1A	12 542 882,53	12 225 395,15		9 622 038,98		
Renvois : (1) Dont droit au ba		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	) Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété :		Immobilisations :		Stocks :		Créances :				

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Désignation de l'entreprise : A.S.J.

Néant ☐

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 266 000,00)			DA	266 000,00	266 000,00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)			DC			
	Réserve légale (3)			DD	26 600,23	26 600,23	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provi	B1	DF			
		Dont réserve relative à l'achat	EJ	DG	3 466 490,70	3 466 490,70	
	Autres réserves			DH	1 873 685,79	1 516 163,26	
	Report à nouveau			DI	1 557 252,02	357 522,53	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DJ			
	Subventions d'investissement			DK	1 953 917,78	1 949 718,07	
	Provisions réglementées			DL	9 143 946,52	7 582 494,79	
	TOTAL (I)			DM			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DN			
	Avances conditionnées			DO			
	TOTAL (II)			DP			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DQ			
	Provisions pour charges			DR			
	TOTAL (III)			DS			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DT			
	Autres emprunts obligataires			DU	1 651 271,20	1 959 240,87	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DV	1 015 449,30	27 482,30	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DW			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DX	12 196,11	52 683,00	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DY	402 532,02	138,02	
	Dettes fiscales et sociales			DZ			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			EA			
	Autres dettes			EB			
Compte régl.	Produits constatés d'avance (4)			EC	3 081 448,63	2 039 544,19	
	TOTAL (IV)			ED			
	Écarts de conversion passif (V)			EE	12 225 395,15	9 622 038,98	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			1B			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1C			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1D			
			Écart de réévaluation libre	1E			
			Réserve de réévaluation (1976)	EF			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		EG	1 740 306,62	2 031 144,78	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EH	317,56	634,83	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et OCP					

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2024

Désignation de l'entreprise A.S.I.

Néant ☐

				Exercice N						Exercice N-1					
				France		Exportations et raisons intracommunautaires		Total							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			FA		FB		FC							
	Production vendue	biens		FD		FE		FF							
		services		FG	2 383 449,88	FH	137 060,16	FI	2 520 510,04		2 379 669,81				
	Chiffres d'affaires nets			FJ	2 383 449,88	FK	137 060,16	FL	2 520 510,04		2 379 669,81				
	Production stockée						FM								
	Production immobilisée						FN								
	Subventions d'exploitation						FO								
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	544,36		225,00					
	Autres produits (1) (11)						FQ	5,00		81,74					
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 521 059,40		2 379 976,55					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS								
	Variation de stock (marchandises)						FT								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV								
	Autres achats et charges externes (3)						FW	1 157 557,54		104 105,09					
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	177 862,86		169 969,85					
	Salaires et traitements						FY								
	Charges sociales (10)						FZ								
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	395 670,45		386 697,37					
			dont montant de l'amortissement du fonds de commerce				HS								
			- dotations aux provisions				GB								
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC	4 123 401,80		1 150 402,57				
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD							
	Autres charges (12)						GE	45,88		0,01					
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 854 538,53		1 811 174,89					
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												GG	(3 333 479,13)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH								
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI								
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			13 175,97					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK								
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	75 977,14							
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM								
	Différences positives de change						GN	44 522,00							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO								
	Total des produits financiers (V)						GP	120 499,14		13 175,97					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ								
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	15 480,85		15 256,85					
	Différences négatives de change						GS								
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT								
	Total des charges financières (VI)						GU	15 480,85		15 256,85					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)												GV	105 018,29		(2 080,88)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)												GW	(3 228 460,84)		566 720,78

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise A.S.J.						Néant ☐			
						Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital					HB	5 306 611,57		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	5 306 611,57		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital					HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	4 199,71	94 289,25	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	4 199,71	94 289,25	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	5 302 411,86	(94 289,25)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)						HK	516 699,00	114 909,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	7 948 170,11	2 393 152,52	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	6 390 918,09	2 035 629,99	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	1 557 252,02	357 522,53	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières			HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier			HP			
			- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK			
	6 bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX			
	6 ter	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies)			RD				
	(9)	Dont transferts de charges				A1	544,36	225,00	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)				A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		A6	obligatoires	A9			
		dont cotisations facultatives Madelin			A7				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne			A8				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) ci-dessus en annexe) :					Exercice N		
							Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE						4 199,71			
ECHANGES TITRES							5 306 611,57		
TOTAL GENERAL						4 199,71	5 306 611,57		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
						Charges antérieures	Produits antérieurs		
	TOTAL GENERAL								

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
ASJ SAS – 31 DECEMBRE 2024

Table des matières

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE	1
II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	1
PRINCIPES.....	1
II.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1
II.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	1
II.3. CREANCES.....	2
II.4. IMPOT DIFFERE.....	2
III. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN	3
III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	3
III.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3
III.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	4
III.4. CREANCES CLIENTS.....	4
III.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4
III.6. CAPITAUX PROPRES.....	5
III.7. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	5
III.8. DETTES D'EXPLOITATION	5
III.9. CHARGES A PAYER.....	6
III.10. PRODUITS A RECEVOIR	6
III.11. PROVISIONS	6
III.12. IMPOT DIFFERE.....	6
III.13. RESULTAT EXCEPTIONNEL	7
IV. NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	8
IV.1. CREDIT BAIL	8
V. AUTRES INFORMATIONS	9
V.1. ENGAGEMENTS.....	9
V.2. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
V.3. FAITS POSTERIEURS A L'EXERCICE	9

I. Faits caractéristiques de la période

- Les actifs du locataire Saint Jean Industries Laval, société placée en redressement judiciaire en septembre 2022, ont été repris par la société Fonderie Laval le 1er mars 2024. Le contrat de bail conclu initialement entre A.S.J. et Saint Jean Industries Laval a été repris dans le cadre de la cession des actifs. Dans ce cadre, la société A.S.J. continue de percevoir des loyers trimestriels de la société Fonderie Laval depuis le 1er mars 2024 et conclut un nouveau bail commercial avec un effet rétroactif à compter de cette date.
- La société A.S.J. a créé une filiale luxembourgeoise nommée LUXIMMO II constituée le 22 avril 2024. Il s'agit d'une société à responsabilité limitée qu'A.S.J. détient à 100%.
- La société A.S.J. a cédé sa participation de 50% des actions de la société PLO Immo SA à sa filiale luxembourgeoise LUXIMMO II par signature d'un contrat d'apport des titres le 2 mai 2024 avec effet au 22 avril 2024.

II. Principes, règles et méthodes comptables

Principes

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999 et conformément aux principes comptables généralement admis en France.

L'intégralité des montants est donnée en milliers d'euro (k€).

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

II.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la spécificité de chaque immobilisation.

Nature des biens	Durée d'amortissement
Agencements des terrains	10 ans
Bâtiments industriels	20 ans
Installations et agencements	10 ans

II.2. Immobilisations financières

Les titres de participations sont comptabilisés au bilan à leur prix d'acquisition augmenté des frais accessoires.

Lorsque les titres de participation présentent des indices de perte de valeur (sous-performance de la filiale, résultat déficitaire...) un test de dépréciation est pratiqué pour déterminer la valeur recouvrable des titres et, le cas échéant, le montant de la dépréciation à comptabiliser pour ramener la valeur nette comptable à la valeur recouvrable.

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées au prix d'acquisition.

II.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation intégrale est constatée au cas par cas, lorsque la créance présente des risques d'irrecouvrabilité.

II.4. Impôt différé

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles).

III. Notes explicatives sur le bilan

III.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

Rubriques et postes	2023	Augment.	Diminution	2024
Mali de fusion	0			0
Total	0	0	0	0

Variation des amortissements

Rubriques et postes	2023	Augment.	Diminution	2024
Mali de fusion	0			0
Total	0	0	0	0

III.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Rubriques et postes	2023	Augment.	Virt P.à P.	Diminution	2024
Terrains	1 945				1 945
Constructions	7 298	29			7 327
Installations générales, agencements des constructions	276				276
Installations générales, agencements divers	1 304	69			1 373
Immobilisations en-cours	13	6		(19)	0
Total	10 836	104	0	(19)	10 921

Amortissements

Rubriques et postes	2023	Augment.	Virt P.à P.	Diminution	2024
Terrains	160				160
Constructions	4 803	354			5 157
Installations générales, agencements des constructions	237	2			239
Installations générales, agencements divers	1 043	39			1 082
Immobilisations en-cours	0				0
Total	6 243	395	0	0	6 638

III.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes

Rubriques et postes	2023	Augment.	Virt P.à P.	Diminution	2024
Titres immobilisés	0				0
Depot et cautionnements	149				149
Autres participations	793	6 100		(793)	6 100
Créances rattachées à des part.	334			(334)	0
Total	1 276	6 100	0	(1 127)	6 249

Titres de participation et créances rattachées à des participations

Sociétés	QP du capital détenu %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Créances nettes	Cautions et avals donnés	CA HT	Résultat	Dividendes encaissés
LUXIMMO II	100	6100	6100	0	0	0	0	0

III.4. Créances clients

	MONTANT BRUT	A 1 AN AU PLUS	A PLUS 1 AN
Créances clients	7 119 057	2 417 410	4 701 647
Autres créances	6 361	6 361	

III.5. Charges constatées d'avance

Rubriques et postes	2023	Augment.	Diminution	2024
Assurance	945		(945)	
Interet emprunt	1 394	1 183	(1 394)	1 183
Total	945	1 183	(945)	1 183

III.6. Capitaux propres

Le capital est composé de 70 000 actions, sans mouvement durant l'exercice.

Variation des capitaux propres

Eléments	Début d'exercice	Affectation résultat	Autres variations	Fin d'exercice
Capital social	266			266
Réserve légale	27			27
Autres réserves	3 467			3 467
Report à nouveau	1 516			1 516
Résultat 2023	357	(357)		0
Résultat 2024	1 557			1 557
Provisions réglementées	1 950	4		1 954
Sous total au bilan	9 140	(353)	0	8 787

III.7. Emprunts et dettes financières diverses

Echéances

Rubriques et postes	2024	– d'1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes moyen terme (Ets de crédit)	1 651	310	1 261	80
Cautions reçues	27	27		
Comptes courants LUXIMMO II	988	988		
Intérêts courus des comptes courants	0			
Total	2 666	1 325	1 261	80

Variations

Rubriques et postes	2023	Aug.	Remb.	2024
Dettes moyen terme (Ets de crédit)	1 959		(308)	1 651
Cautions reçues	27			27
Comptes courants personnes physiques	0	988		988
Intérêts courus des comptes courants	0			0
Total	1 986	988	(308)	2 666

III.8. Dettes d'exploitation

Toutes les dettes d'exploitation sont à échéance de moins d'un an.

III.9. Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Dettes	Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes ratt.	Factures non parvenues	0
Dettes fiscales et sociales	Etat, charges à payer	0
Dettes diverses	Amendes et pénalités	0
Emprunts et dettes financières divers	Intérêts courus	2
Total		2

III.10. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Début d'exercice	Augmentat.	Diminution	Fin d'exercice
0	0	0	0
0	0	0	0

III.11. Provisions

Rubriques et postes	20023	Augmentat.	Diminution	2024
Amortissement derogatoire	1 950	4		1 954
Total provisions réglementées	1 950	4		1 954
Impot différé	519			519
Total provisions pour risques et charges	519	0		519
Total Provisions	2 469	4	0	2 473

III.12. Impôt différé

La société a fait l'option en 2014 à la comptabilisation de l'impôt différé dans les comptes sociaux.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires ou des reports fiscaux déficitaires ne sont comptabilisés que lorsque leur utilisation est probable.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés pour leur valeur nominale sans actualisation.

	2024
Impôts courants	517
Impôts différés	0
Charge d'impôt	517

Déficits et crédits d'impôts reportables	0
Obligations similaires	0
Autres provisions non déductibles temporairement	0
Impôts différés actifs	0
Dépréciation des impôts différés actifs	0
Impôts différés actifs nets	0
Amortissement fiscal accéléré	
Autres déductions fiscales temporairement	
Impôt différés passifs	
Passif net d'impôt différé	

Impôt différés actifs	
Impôt différés passifs	
Montant net	

III.13. Résultat exceptionnel

Eléments	Charges	Produits
Régularisations diverses		0
Amortissement derogatoires	4	
Cession immo	0	
Total	4	0

IV. Notes explicatives sur le compte de résultat

IV.1. Crédit bail

Base Euribor 3 mois.

Amortissements	
Cumuls exercices antérieurs	4 600
Fin de contrat	
Dotations de la période	0
Totaux	4 600
Redevances payées	
Cumul exercices antérieurs	5 007
Fin de contrat	
Exercice	0
Totaux	5 007
Redevances restant à payer	
A 1 an au plus	0
De 1 à 5 ans	0
Plus de 5 ans	0
Totaux	0
Valeur résiduelle	
A 1 an au plus	0
De 1 à 5 ans	0
Plus de 5 ans	0
Totaux	0
Montant pris en charge dans l'exercice	0

V. Autres informations

V.1. Engagements

Engagements donnés	Montant
Crédit-bail immobilier	0

V.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Plus de commissaires aux comptes.

V.3. Faits postérieurs à l'exercice

- Le 13 juin 2025, Madame Marie-Thérèse DI SERIO a remis sa lettre de démission de ses fonctions de Directrice Générale de la société A.S.J., sans versement d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit, avec prise d'effet à la date des Délibérations de l'Assemblée Générale convoquée régulièrement et invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2024 de la société A.S.J., qui se tiendra le 23 juin 2025 à 10h au siège social d'A.S.J.

- Le 3 juin 2025, le Tribunal de commerce d'Epinal a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la société SAINT JEAN INDUSTRIES LORRAINE (R.C.S. EPINAL n° 327 114 526), le jugement d'ouverture ayant été publié au BODACC le 10 juin 2025. La société SAINT JEAN INDUSTRIES LORRAINE est Preneur d'une partie des locaux détenus par la société A.S.J., Bailleur en vertu du bail commercial qui les lie et n'a pas payé l'intégralité des loyers antérieurs à la procédure de redressement judiciaire. La société A.S.J. doit déclarer sa créance au mandataire judiciaire pour un montant total de 790 818, 30€ TTC.

Les mandats de Président de Monsieur Emile DI SERIO et de Directeur Général de Madame Marie Thérèse DI SERIO ont été renouvelés par décision prise en Assemblée Générale Ordinaire du 23 novembre 2023.

Le 13 juin 2025, Madame Marie-Thérèse DI SERIO a remis sa lettre de démission de ses fonctions de Directeur Général de la société A.S.J., sans versement d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit, avec prise d'effet à la date des Délibérations de l'Assemblée Générale convoquée régulièrement et invitée à se prononcer sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2024 de la société A.S.J., qui se tiendra le 23 juin 2025 à 10h au siège social d'A.S.J.